





L'HEBDO N°2015 / 02 16 janvier 2015

Page '



NOUS SºMMES CHARLIE

Une marée humaine pour défendre les valeurs de la République.



Le dimanche 11 janvier 2015, partout en France et dans de nombreuses villes du monde. des millions de manifestants ont rendu hommage aux 17 victimes des attaques terroristes qui ont endeuillé la France.

[APPEL A CONTRIBUTION] L'élan citoyen du 11 janvier a été un message fort à tous ceux qui ont la responsabilité d'assurer le vivre ensemble.

Le monde syndical est lui aussi interpellé. De nombreux militants, adhérents ou sympathisants CFDT ont partagés leurs dessins et leurs écrits témoignant de leur émotion et de leur désir de plus de cohésion sociale.

Nous vous invitons à nous les envoyer à l'adresse magazine@cfdt.fr, nous en publierons un florilège sur notre site internet et dans un prochain numéro de CFDT magazine.

Laurent Berger était présent dans le cortège parisien aux côtés des représentants des associations, organisations syndicales et politiques qui avaient appelé à ce rassemblement citoyen.

Un hommage à « Oncle Bernard »

Soumis par Villette le mer. 14/01/2015 - 12:31

Les Journalistes CFDT ont été particulièrement affectés par la disparition de Bernard Maris, tué lors de l'assaut de « Charlie Hebdo ». Bernard avait été notre candidat à la Commission de la carte, en 2009. Pour lui rendre un hommage particulier, nous avons demandé à Stéphane Thépot, qui a été son élève, d'évoquer ses souvenirs d'amphis avec « Oncle Bernard ».



Lire la suite



ASTREINTES

La négociation a été suspendue par la Direction (cf notre communication de janvier entre autres), et présente au Comité Central de l'Entreprise (CCE de l'UES) une *note de service relative aux astreintes*.

Volontariat, indemnisations, comptage des heures, distinction astreintes habituelle/exceptionnelles... Autant de sujets sur lesquels les Organisations Syndicales ne sont pas en accord avec la Direction. Aussi la Direction met en place les mesures concernant les astreintes sous forme de décision unilatérale.





Des clauses de cette note de service sont inacceptables!

Inacceptable!: « Les supérieurs hiérarchiques veilleront à prendre en compte la situation personnelle du collaborateur, notamment les contraintes familiales et géographiques de sorte que l'astreinte repose de manière prioritaire sur un principe de volontariat du collaborateur. »

Cette clause va à l'encontre du droit.

- Dans la loi, les astreintes sont basées sur le principe du volontariat.
- Sans accord signé à gfi, c'est le principe du volontariat qui s'applique.

Inacceptable! : « *Il convient de faire la distinction entre les astreintes effectuées dans le domaine de la production et de l'exploitation informatique et ceux des autres métiers de l'informatique.*

- Toute période d'astreinte dans les métiers de la production informatique etde l'exploitation est considérée comme **astreinte habituelle**,
- Toute période d'astreinte dans tous les autres domaines d'activités (études, conseils,...) hors production informatique et exploitation est considérée comme **astreinte exceptionnelle**, »
 - Une pure invention de la Direction de gfi.
 - **▶** Dans l'unique but, d'imposer une indemnisation à 2 vitesses.

Inacceptable! : « Une prime d'astreinte est versée au collaborateur à titre global et forfaitaire, à savoir :

Période d'astreinte habituelle	Montant brut de la prime d'astreinte
Du lundi au vendredi (1)	4€ par heure, forfait maxi de 30€/ tranche de 24 h
Le samedi, dimanche ou un jour férié (2)	8€ par heure, forfait maxi de 60€/ tranche de 24 h
Période d'astreinte exceptionnelle	Montant brut de la prime d'astreinte
Période d'astreinte exceptionnelle Du lundi au vendredi (1)	Montant brut de la prime d'astreinte 6,10€ par heure, forfait maxi de 46€/ tranche de 24 h



La **CFDT** revendique un seul et unique barème d'indemnisation :

Du lundi 8h au vendredi 20h	8€ par heure / Maxi 12h
Samedi (du vendredi 20h au samedi 20h)	12€ par heure / Maxi 24 h
Dimanche (du samedi 20h au lundi 8h)	16€ par heure / Maxi 24h
Jour férié (de la veille 20h au lendemain 8h)	16€ par heure / Maxi 24h
Week-end (du Samedi 8h au Dimanche 20h)	16€ par heure / Maxi 36h

Si votre hiérarchie veut vous imposer cette note, contactez nos représentants.

(Coordonnées en dernière page)



TRON!QUE N°2015-02

ELECTIONS PRºFESSIONNELLES -Modalités

Surveillez votre boîte aux lettres... le matériel de vote sera envoyé au domicile de chaque électeur le lundi 26 janvier.



Le vote s'effectuera via internet du vendredi 30 janvier 9h au jeudi 5 février 14h, pour élire les représentants des salariés au Comité d'Établissement et les Délégués



Conseil : Après votre vote, imprimez ou enregistrez un accusé de confirmation de la prise en compte de votre vote.

Un problème technique ? Codes égarés ? Appelez le 02 96 50 50 00

Votez et faites voter

pour les candidats présentés par la CFDT.



La CFDT, un syndicat réformiste.

Le réformisme à la CFDT c'est « une utopie faite de petits pas qui s'inscrivent dans un grand dessein ».



Malgré la volonté appuyée de la Direction de regrouper les CE, la CFDT a défendu depuis le début des négociations, et jusqu'au bout, le maintien du découpage actuel en CE régionaux. La CFDT milite pour des CE de proximité bien plus efficaces.



Pourquoi la CFDT est défavorable à ces regroupements? Car regrouper des sites géographiquement très éloignés, ne peut que : Nuire à la qualité des prestations proposées par les CE, entraver les déplacements des représentants du personnel, brouiller la visibilité économique des représentants du personnel.

Entre le 30 janvier et le 5 février, ne succombez pas au syndrome du trouble de l'élection!

STOP à l'épidémie du trouble de l'élection!

Présentation: De nombreux salariés et salariées souffrent de troubles de l'élection. Cette affection se traduit par une méfiance souvent injustifiée à l'égard des Organisations Syndicales.



Origine: L'insidieuse rumeur.

Symptômes : Manque de vigueur pour voter. Perte des illusions en une société meilleure. Sentiment d'opacité.

Propagation: L'individualisme, le sentiment que s'engager est inutile. Le discours populiste qui donne dans le dénigrement et la vindicte intersyndicale. L'amalgame entre les discours des partis politiques et l'action syndicale.

Des solutions existent : Nos listes CFDT proposent un traitement efficace.

Principes actifs:

- Emancipation des salarié(e)s : libération de la parole, accompagnement quotidien par des collègues syndiqués de salarié(e)s fragilisé(e)s. Parce qu'un(e) salarié(e) informé(e) de ses droits peut les faire valoir.
- Refus de l'injustice.
- Volonté de sortir par le haut des situations difficiles
- Capacité à négocier et à s'opposer.
- Et enfin, la conviction que tous ensemble nous devons rester force de proposition!



ÉLECTIONS PRºFESSIONNELLES - Représentativité

Représentativité, quels en sont les enjeux ?



Pour nous salariés, il s'agit d'élire des représentants du personnel qui seront en capacité de nous défendre, de porter nos revendications, de faire des propositions au sein des différentes institutions représentatives du personnel. Partant du principe que nous avons les élus que nous méritons, il est de la responsabilité de chacun d'entre nous, salarié et citoyen, de voter.

Voter c'est accorder notre bulletin de vote à des candidats ou des listes qui méritent notre confiance. Comment en juger, me direz-vous ? A charge pour chacun d'entre nous de vérifier celles et ceux qui l'ont prouvé par leur accompagnement auprès des salariés, leur engagement sur le terrain, leur investissement au sein du CE ou du CCE, le sérieux de leur travail dans les commissions (formation, économique, égalité professionnelle, ...), la pertinence de leurs propositions dans les négociations paritaires, l'efficacité de leurs actions dans l'ensemble des institutions représentatives du personnel.



Pour la CDFT au sein de l'UES de GFI, au travers des listes et des candidats qui les composent, c'est sa représentativité qui sera légitimée par nos voix. En obtenant au moins 10% des suffrages, la CFDT pourra s'exprimer au nom des salariés et participera à la négociation des accords d'entreprise.

10% des voix pour EXISTER

30% des voix pour dire OUI

La CFDT, un syndicat réellement représentatif!



La CFDT c'est plus de 850 000 adhérents qui partagent et transmettent des valeurs fortes : Émancipation, Solidarité, Droits et respects de l'Homme, Démocratie, Refus des inégalités, et Respect des différences.

La **CFDT** est la première Organisation Syndicale des cadres.

Depuis le 20 août 2008, les élections professionnelles permettent d'établir le poids des Organisations Syndicales au niveau national, au niveau branche, et au niveau de l'UES gfi informatique. Grâce à sa progression régulière aux élections professionnelles, la **CFDT** demeure depuis des années une Organisation Syndicale légitimement représentative et reconnue.



Votre vote pour une Organisation Syndicale permet de calculer sa représentativité effective.

Donnez aux militants **CFDT** les moyens de peser sur les négociations et de signer des accords dans le respect des intérêts des salariés et de l'avenir de notre entreprise.





TRON!QUE N°2015-02

ÉLECTIONS PRºFESSIONNELLES - Les accords signés à gfi

C'est parce que la **CFDT** est représentative qu'elle a pu défendre vos idées, et signer les accords qui apportent de nouveaux droits aux salariés :



La CFDT signe...

Mars 2014 la CFDT signe l'accord sur le travail atypique.

Liste, non exhaustive des améliorations du texte initial :

- La plage Heures de nuit est étendue de 21h à 6h (Code du Travail : 22h à 6h)
- Travail de nuit habituel = 125% du salaire + 25% RC
- Volontariat du salarié obligatoire si ce n'est pas inscrit au contrat de travail
- ❖ Vacation de 12h = 2 pauses de 30mn
- ❖ Moins de 65kms/jour = Véhicule personnel, distance remboursée 100%
- ❖ Au-delà, véhicule de service fourni
- Augmentation de la prime de repas 5€ -> 6€ (+ 20%)
- ❖ Retour en travail de jour : salaire dégressif sur 3 mois

La CFDT ne signe pas...

- Décembre 2011, la CFDT ne signe pas l'accord sur le télétravail parce qu'il ne respecte pas les préconisations de l'ANI (Accord National Interprofessionnel), par exemple le texte ne prévoit pas la prise en charge totale des coûts directement engendrés par ce travail, en particulier ceux liés aux communications. (1)
- Mai 2012 Droit syndical: La CFDT ne signe pas parce que:
- ❖ les moyens d'expression des Organisations Syndicales sont insuffisants : la communication dans les enveloppes des bulletins de paie est retirée,
- ❖ les Organisations Syndicales non-représentatives sont invitées à la table des négociations : c'est un non-sens dès lors que l'Organisation Syndicale n'a pas le pouvoir de signer les accords en cours de négociation.
- Juin 2013 Egalité professionnelle : La CFDT ne signe pas, parce que l'accord est largement insuffisant. En effet l'enveloppe de rattrapage salarial se monte à 750 K€ sur 3 ans alors que le retard des salaires des femmes par rapport à ceux des hommes s'élève à 2 700 K€. Par ailleurs, nos revendications ne sont pas retenues, notamment la demande de vrais congés enfants malades pour les parents (pères et mères).
- Intéressement, Prime de Partage des Profits, **Négociations Annuelles** Obligatoires, journée de solidarité... La CFDT ne cède pas aux propositions dérisoires de la Direction.
- Décembre 2013, la CFDT ne signe pas l'accord sur la prévoyance-santé : Ce sont les salaires en tranche A qui subissent la plus forte augmentation. Conséquences : Tous les salariés subissent la plus forte augmentation, les salaires les plus bas sont les plus fortement touchés. C'est injuste! SUD Groupe GFI et la CGT signent cet accord.
- (1) D'autres conditions de télétravail sont possibles, et c'est bien pour cela que nous n'avons pas signé l'accord sur le télétravail à gfi ! Exemple : chez Accenture, l'indemnité est de 30€ mensuelle pour 2 jours de télétravail hebdomadaire + indemnité de repas + 250 € pour l'achat de mobilier... etc





L'HEBDO N°2015 / 02 16 janvier 2015

Page 6



TICKETS RESTAURANT ÉLECTRºNIQUES - PÉT!TION



Retrouvez tous les détails dans notre communication mensuelle de Décembre

Changement de millésime

ou comment transformer les tickets restaurant 2014 en tickets restaurant 2015

Afin qu'aucun salarié ne perde d'argent, la CFDT revendique une bascule automatique, sans intervention des salariés.

« Les sommes qui n'auraient pas été passées d'un millésime à un autre, seront, comme cela était fait avant, versées aux CE concernées. » : La CFDT revendique que les sommes soient versées aux CE uniquement à l'expiration des cartes TR.



La **CFDT** invite tous les salariés à signer cette pétition.

Signez et faites signer cette pétition.

Reproduction libre

Remate		

(Transformer les tickets restaurant électroniques en TR papier)

Afin que les salariés puissent disposer de leur argent, je demande la gratuité de la rematérialisation des tickets restaurant, et cela sans plafond.

Changement de millésime

(Transformer les tickets restaurant 2014 en tickets restaurant 2015)

Afin qu'aucun salarié ne perde d'argent, je demande une bascule automatique du millésime sans intervention des salariés.

Nom Prénom	Signature	Signature

A ce jour nous avons dépassé 180 signatures.

Ce n'est toujours pas assez pour faire bouger la Direction!
Ce que nous pouvons faire pour les salariés, nous ne pouvons pas le faire sans vous!



ECTRON!QUE N°2015-02

ADHÉREZ À LA CFDT!



ÉMANC!PATION DÉMOCRATIE SOLIDARITÉ AUTONOMIE RESPECT

PLUS NOMBREUX, PLUS FORTS!

- Bienvenue aux salarié(e)s qui nous ont rejoints en adhérant à la CFDT.
- Si vous avez adhéré à la **CFDT** avant d'être salarié(e) GFI, signalez-vous auprès d'un(e) représentant(e).



COTISATION SYNDICALE = DEDUCTION FISCALE

66% du montant de la cotisation syndicale sont déductibles de l'impôt sur le revenu. Les adhérents non imposables bénéficient d'un crédit d'impôt.

LES VALEURS DE LA CFDT



Émancipation

Donner aux adhérents et militants, les moyens d'être acteurs dans l'entreprise.

Démocratie

Faire porter par toute la CFDT les décisions prises à la majorité des adhérents

Respect des droits

de l'homme Reconnaître le droit des travailleurs et chômeurs

Autonomie

Donner la priorité à la cotisation en tant que moyen de financement.

Solidarité

Prendre en charge les salarié-e-s en difficulté

Pour adhérer à la CFDT, contactez l'un(e) de nos représentant(e)s.

VOS C2NTACTS CFDT A GF!

Est

Sud-Ouest

UES Gfi Informatique

Catherine LINTIGNAT Déléguée Syndicale Centrale 06 45 81 26 02 cfdtgfi@yahoo.fr



Hors UES

GFI INFORMATIQUE

e de France	Adélaïde DA C
1éditerranée	Christophe SIM
lord	Christian TANG
Ouest	Gaétan RYCKE
Rhône Alpes	Contact CFDT

Fabrice DEMORI ELIU LLOMBART A COSTA SIMON ANGHE

cfdt.gfi-industrie@hotmail.fr adel.dacosta.cfdt.gfi.idf@outlook.fr cfdt.med@amail.com

ouest.cfdtgfi@gmail.com cfdtra@yahoo.fr

cfdtnord@free.fr

f.demori@hotmail.fr

cfdt.gfi.sudouest@gmail.com

GFI INFORMATIQUE Stéphane GLAÇON cfdt.gfi.ip@gmail.com **PRODUCTION**

Contact CFDT

CKEBOER

GFI PROGICIELS Luc FOURNIER cfdtprogiciels@yahoo.fr Sébastien LACREU **COGNITIS**

GFI CHRONO TIME

GFI CONSULTING GFI BUS Richard FOSSUO **National/Paris** cfdt.gfi.bus@gmail.com

Didier GUERIN **Toulouse Bordeaux GFI INFOGEN SYSTEM** Contact CFDT cfdt.infogen@gmail.com

L'HEBDO N°2015 / 02 16 janvier 2015

Si vous souhaitez que VOS revendications soient portées par la CFDT, contactez vos représentants.